



Accord sur la conservation des Gorilles et de leurs habitats de la Convention sur les espèces migratrices

Distribution: Général

UNEP/GA/MOP3/REPORT

17 octobre 2019

Français

Original: Anglais

TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES
Entebbe, Ouganda, 18-20 Juin 2019

RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES

TABLE DES MATIÈRES

1. ouverture de la réunion	2
2. adoption du règlement intérieur	2
3. élection du bureau	3
4. adoption de l'ordre du jour.....	3
5. rapport sur les pouvoirs	3
6. admission des observateurs	3
7. rapports et déclarations des parties et des états de l'aire de répartition.....	3
8. rapport du secrétariat intérimaire	5
9. rapport du dépositaire	6
10. rapport du comité technique.....	6
11. rapports des observateurs.....	6
12. aperçu du statut de conservation des gorilles et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition	8
13. examen de la mise en oeuvre des plans d'action.....	9
14. discussion sur la mise à joiur des plans d'action	11
16. discussion sur les actions synergiques relatives aux chimpanzés (<i>pan troglodytes</i>)	13
17. dispositions institutionnelles pour l'accord.....	14
15. coopération renforcée avec le partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) ..	16
18. programme de travail et budget (2019-2021) de l'accord gorilla.....	18
19. date et lieu de la prochaine réunion.....	20
20. questions diverses.....	20
21. adoption des résolutions et des points d'action	21
22. déclarations finales.....	21
23. rapport de la réunion	22
24. clôture de la réunion	22
Annexes	22

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La troisième Réunion des Parties (MOP) à l'Accord Gorilla a été ouverte le 18 juin 2019 à 9h20. Les Parties représentées à la réunion étaient les suivantes: République centrafricaine, Congo (Brazzaville), République démocratique du Congo (RDC), Gabon, Nigéria et Ouganda. Le Cameroun, État de l'aire de répartition non Partie, participait aussi à la réunion. La liste des participants figure en annexe du présent rapport.
2. Mme Clara Nobbe (Secrétariat intérimaire) a prononcé un discours d'ouverture au nom de la Secrétaire exécutive intérimaire de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) Mme Amy Fraenkel. Mme Nobbe a rappelé que les gorilles figurent aux Annexes de la CMS depuis 1979 lorsque les Parties à la CMS ont inscrit les gorilles des plaines de l'est à l'Annexe I, l'année même où la Convention a été signée. À la suite de l'inscription du Gorille des plaines de l'ouest en 2005, l'Accord Gorilla a été conclu en 2007. Elle a également rappelé que le principe fondamental de l'Accord consistait à prendre des mesures coordonnées pour maintenir les populations de gorilles ou les ramener à un état de conservation favorable. L'importance de la coopération pour la conservation des gorilles a été démontrée avec l'augmentation de la population des gorilles de montagne dans le massif des Virunga. Elle a souligné que sans les efforts conjoints des Gouvernements de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda, ce succès n'aurait pas été possible. Se référant à la préparation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, elle a invité les Parties, les États de l'aire de répartition et les autres parties prenantes à réfléchir sur les progrès accomplis durant la dernière décennie et à établir des stratégies pour des actions futures afin d'améliorer encore les actions de conservation des gorilles.
3. M. Ephraïm Kamuntu, Ministre d'État ougandais du tourisme, de la faune sauvage et des antiquités a souhaité la bienvenue aux délégués dans son allocution d'ouverture. Il a rappelé que la Constitution ougandaise obligeait l'État à protéger, préserver et conserver la faune sauvage pour les générations actuelles et futures. Il a souligné les avantages socio-économiques que les activités de conservation pouvaient apporter à la société, insistant sur le fait que le tourisme axé sur la faune sauvage représentait à lui seul neuf pour cent du PIB de l'Ouganda. À cet égard, la conservation des gorilles est un impératif moral, constitutionnel, culturel et économique. Mettant l'accent sur l'augmentation des gorilles de montagne dans le massif des Virunga, il a souligné l'importance de la coopération régionale entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. Il a réitéré les engagements envers la CMS et les Accords dont l'Accord Gorilla et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Pour conclure, il a remercié les Parties, le Secrétariat intérimaire et le Gouvernement du Luxembourg qui a apporté son soutien financier à la réunion.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

4. Le Secrétariat intérimaire s'est référé au document UNEP/GA/MOP3/Doc.2 et a présenté les amendements proposés aux articles 6, 7 et 21. Ces changements ont été proposés afin que la Réunion des Parties ait un organe représentatif entre les sessions. Le Secrétariat intérimaire a invité les participants à examiner l'adoption du Règlement intérieur pour la présente réunion et les réunions futures.
5. La Réunion a adopté le Règlement intérieur tel que figurant dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.2 sans modifications supplémentaires. Le Règlement intérieur révisé figure en annexe du présent rapport.

3. ÉLECTION DU BUREAU

6. La Réunion a élu D^r Akankwasah Barirega (Ouganda) comme Président et Mme Aimee Mekui Allogo (Gabon) comme Vice-présidente.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Président a présenté les documents UNEP/GA/MOP3/Doc.4.1: *Ordre du jour provisoire* et UNEP/GA/MOP3/Doc.4.2: *Ordre du jour provisoire annoté et calendrier de la réunion*.
8. La Réunion a adopté l'ordre du jour par consensus et pris note de l'ordre du jour annoté et du calendrier de la réunion comme document d'orientation pour l'organisation de cette réunion.

5. RAPPORT SUR LES POUVOIRS

9. Le Président a rappelé l'article 3 du Règlement intérieur qui prévoit l'établissement d'une Commission de vérification des pouvoirs composée de cinq membres au plus.
10. Les Parties suivantes ont été élues en tant que membres de la Commission de vérification des pouvoirs: la République centrafricaine, la RDC et le Nigéria.
11. Le premier jour, la Commission de vérification des pouvoirs a présenté son rapport provisoire à la Réunion et a déclaré que trois lettres de créance lui étaient parvenues de la République centrafricaine, du Congo et du Nigéria et qu'elles étaient valides. Le Comité a encouragé les Parties qui ne l'avaient pas fait à soumettre leurs pouvoirs dès que possible.
12. À l'invitation du Président, la Commission de vérification des pouvoirs a présenté son rapport final à la Réunion le troisième jour de la réunion. Le Comité a indiqué que quatre lettres de créance lui étaient parvenues de la République centrafricaine, du Congo, du Nigéria et de l'Ouganda. Quatre autres lettres de créance ont été jugées valides. Selon l'article 9.2, le quorum était atteint.

6. ADMISSION DES OBSERVATEURS

13. Le Président s'est référé au document UNEP/GA/MOP3/Doc.6: *Admission des observateurs* et a invité les Parties qui auraient des objections à les exprimer.
14. Conformément à l'article 2 du Règlement intérieur, tous les observateurs enregistrés à la réunion ont été admis.

7. RAPPORTS ET DÉCLARATIONS DES PARTIES ET DES ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION

15. Le Président a invité les Parties, puis les États de l'aire de répartition non Parties à faire des déclarations. Il a rappelé aux participants que les Parties auraient une autre occasion de faire rapport sur la mise en œuvre des plans d'action sous le point 13 de l'ordre du jour et leur a demandé d'être brefs.

16. La représentante du Gabon a fait observer que le point focal national précédent pour l'Accord Gorilla avait été nommé Ministre des eaux et des forêts et que le Gouvernement était en train de passer les travaux relatifs à l'Accord Gorilla à un nouveau point focal national. Le Gouvernement a revu la législation nationale en prenant en compte l'Accord Gorilla ainsi que d'autres instruments internationaux. Rappelant que le Ministère ougandais avait mentionné les avantages économiques découlant du tourisme axé sur les gorilles, elle a noté que le Gabon a besoin des revenus générés par le tourisme mais que les conflits homme-faune sauvage, dans ce cas les gorilles et les éléphants, continuaient de poser problème au pays.
17. Le représentant de la République centrafricaine a informé les participants que M. Nestor Waliwa sera le nouveau point focal national. L'année précédente, le Gouvernement avait ratifié la CMS, l'Accord Gorilla et l'AEWA. Des gorilles ont été observés dans la zone transfrontalière trinationale de Sangha entre la République centrafricaine, le Cameroun et le Congo. Le Gouvernement s'employait à conserver leurs habitats dans le cadre du programme pour la protection des primates. Ce programme de conservation a été important pour l'écotourisme. M. Waliwa a fait remarquer que le braconnage restait un défi.
18. Le représentant du Congo a informé la réunion que M. Freddy Elion Mpan sera le nouveau point focal national pour l'Accord Gorilla. Il a décrit le travail sur un sanctuaire des gorilles qui allait recevoir des gorilles orphelins. Le Gouvernement avait mis en place des patrouilles ayant pour mission de contrôler les activités de braconnage. Il avait aussi travaillé avec les communautés pour établir un programme de surveillance. Néanmoins, le braconnage restait un problème important.
19. Le représentant de la RDC a déclaré que le pays comptait deux sous-espèces de gorilles: les gorilles de montagne et les gorilles des plaines de l'est. Malgré les bons résultats obtenus en matière de conservation dans les Virunga, l'espèce continue d'être menacée. Il a remarqué que les communautés vivant près des Virunga souffraient de la pauvreté et que le parc était leur unique source de revenus. Il a déclaré que les gorilles avaient créé des problèmes pour les activités agricoles, ainsi que d'autres espèces telles que les éléphants et les buffles. Un enclos électronique avait été installé pour réduire les conflits entre l'homme et les animaux. Le port de masques chirurgicaux était devenu obligatoire afin d'éviter la transmission de maladies des humains aux gorilles. Récemment, une commission Ebola a été mise en place et le Gouvernement travaille avec Gorilla Doctors. Concernant le financement, la RDC consacre un pour cent de son budget national à la conservation. Pour conclure, le représentant a souligné que le manque d'information sur plusieurs endroits habités par les gorilles constituait un réel défi.
20. Le représentant du Nigéria a remercié le Gouvernement de l'Ouganda et le Secrétariat intérimaire pour avoir convoqué la réunion. Comme il est précisé dans le rapport national, le Nigéria est un foyer pour les gorilles de la rivière Cross. La Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) a fait beaucoup pour préserver les gorilles. Le plan d'action national révisé rédigé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avait été élaboré dans le but de stabiliser les populations de gorilles. Le Gouvernement travaillait avec les communautés sur des activités telles que la sensibilisation. Le Nigéria travaillait avec le Cameroun sur une coopération transfrontalière pour la conservation des gorilles de la rivière Cross. Les gardes du Cameroun et du Nigéria unissaient leurs efforts pour faire face à l'insécurité. Depuis 2015, il n'y a pas eu de cas de tuerie de gorilles. Il a noté qu'il serait important d'assurer un financement pour la conservation des gorilles de la rivière Cross.

21. Le représentant de l'Ouganda a déclaré qu'il avait traduit l'Accord Gorilla en actions moyennant des plans de gestion. Pour l'aire de conservation de Bwindi Mgahinga, le plan d'aménagement général (2014-2024), qui comprenait six programmes, a mis en œuvre l'Accord Gorilla : conservation et gestion des ressources ; recherche et surveillance ; conservation communautaire ; tourisme ; exploitation et administration des parcs et collaboration régionale. Conformément à la loi, 20 pour cent des revenus du tourisme ont été partagés avec les communautés. Il a noté que la conservation sans avantages tangibles pour la population serait inutile. Comme défi pour la conservation des gorilles, il a mentionné le développement d'infrastructures.
22. Le représentant du Cameroun a déclaré que M. Joseph Lekealem avait été nommé point focal national et qu'il espérait participer activement à l'Accord Gorilla. Le Gouvernement avait déployé des efforts considérables avec le Nigéria pour la conservation des gorilles de la rivière Cross. Le Cameroun était en train de signer un mémorandum d'entente (MdE) avec le Nigéria pour la gestion de la zone transfrontalière. Il a ajouté que trois sanctuaires avaient été classés. La perte d'habitats était une question encore cruciale mais le braconnage continuait d'être une menace pour les gorilles. Se référant aux conflits homme-faune sauvage, il a déclaré qu'il serait nécessaire de développer des activités génératrices de revenus pour la communauté pour protéger les gorilles. Il a conclu son intervention en réaffirmant l'engagement de travailler avec les Parties à l'Accord Gorilla et le Secrétariat intérimaire.

8. RAPPORT DU SECRÉTARIAT INTÉRIMAIRE

23. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP3/Doc.8: *Rapport du Secrétariat intérimaire*, indiquant les travaux menés durant la période intersessions. Les éléments clés sont les suivants:
- i. Progrès dans la mise en œuvre du Programme de travail:
 - La deuxième Réunion du Comité technique n'a pas été organisée en raison du manque de ressources financières et humaines;
 - La troisième Réunion des Parties a été reportée en 2019 en raison du manque de ressources financières et humaines;
 - Le Secrétariat intérimaire a maintenu le site Web de l'Accord Gorilla comme contribution en nature du Secrétariat de la CMS ;
 - Des projets de petite échelle ont été appuyés par des contributions volontaires visant à soutenir la mise en œuvre de l'Accord.
 - La contribution du Gouvernement de Monaco d'un montant de 15 000 € était encore disponible pour une activité de projet.
 - ii. Progrès dans la mise en œuvre des résolutions adoptées à la deuxième Réunion des Parties (MOP2)
 - Résolution 2.1: le Secrétariat intérimaire a aidé l'Ouganda à adhérer à l'Accord. En 2014, il est devenu la septième Partie. Le Secrétariat intérimaire a engagé un dialogue avec le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) et le Groupe de travail sur les grands singes établi par la 69e Réunion du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
 - Résolution 2.2: Le Secrétariat intérimaire a fait des efforts pour collecter les arriérés comme il est détaillé dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.18. Il a émis des factures en 2014 et 2016. À la COP12 de la CMS, les Parties à la CMS ont été invitées à fournir des contributions à l'Accord Gorilla et le

Gouvernement du Luxembourg a contribué généreusement à l'organisation de la MOP3.

- Résolution 2.3: Le Secrétariat de la CMS a continué de faire fonction de Secrétariat intérimaire durant la période intersessions. Le document UNEP/GA/MOP3/Doc.17 présente des options futures comme le demande la Résolution.
- Résolution 2.4: Le Secrétariat intérimaire a émis des notifications sur le développement des plans d'action. Il a travaillé avec le Secrétariat du GRASP pour renforcer la coopération. Une proposition pour le renforcement de la coopération a été envoyée aux Parties à l'Accord Gorilla en 2015.

24. Le Président a remercié le Secrétariat intérimaire pour les services de secrétariat fournis malgré les difficultés financières et a remercié les Parties à la CMS qui ont fourni des contributions en nature à l'Accord Gorilla.

9. RAPPORT DU DÉPOSITAIRE

25. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP2/Doc.9: *Rapport du Dépositaire*. Il a été rappelé que le Secrétariat de la CMS était le dépositaire légal de l'Accord Gorilla et qu'il faisait aussi actuellement fonction de Secrétariat intérimaire. L'Ouganda avait adhéré à l'Accord en 2014 et au 1er avril 2019, l'Accord comptait sept Parties : la République centrafricaine, le Congo (Brazzaville), la RDC, le Gabon, le Nigéria, le Rwanda et l'Ouganda. Le Secrétariat intérimaire aidera les États de l'aire de répartition non Parties dans les procédures d'adhésion.

10. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

26. Le Président a rappelé aux participants qu'en raison du manque de ressources financières et humaines, la deuxième Réunion du Comité technique n'avait pas eu lieu et que, par conséquent le Comité technique n'avait pas soumis de rapport à la Réunion. Le rapport de la première Réunion du Comité technique tenue en 2011 avait été soumis comme document d'information sous la cote UNEP/GA/MOP3/Inf.12.
27. Le représentant du Congo a déclaré que la question du Comité technique devait encore être examinée. Il a déclaré qu'il incombait aux Parties d'assurer le fonctionnement du Comité technique. Invité par le Président, le Secrétariat intérimaire a précisé que la question serait examinée sous le point 5 de l'ordre du jour car le Secrétariat intérimaire avait fait une proposition dans le cadre d'une coopération renforcée avec le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP).
28. Le Président a en outre déclaré que le Comité technique était encore en place conformément à l'article VI de l'Accord Gorilla, mais qu'aucune réunion n'avait été convoquée durant la période intersessions.

11. RAPPORTS DES OBSERVATEURS

29. Le Président a invité les représentants des organisations internationales et les observateurs des organisations non gouvernementales à faire de brèves déclarations et à rendre compte de leurs activités touchant à l'Accord Gorilla.
30. Le secrétariat de la Greater Virunga Transboundary Collaboration (GVTC) (Collaboration transfrontalière du Gran Virunga) a déclaré que la zone des Virunga avait une nature transfrontalière et qu'elle avait été établie grâce à la coopération entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. Il a en outre informé les participants qu'une présentation sur ses activités serait faite en marge de la réunion.

31. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement / GRASP a remercié le Président et a fait savoir que d'autres détails de ses activités seraient présentés à la réunion sous le point 15 de l'ordre du jour.
32. L'Université des sciences et technologies de Mbarara a informé que l'Université a mené des activités de formation dans la zone de conservation de Bwindi Mgahinga. Elle a aussi procédé à un recensement de la population des gorilles à Bwindi.
33. La représentante de « Conservation Through Public Health » (CTPH) a déclaré que son principal programme était à Bwindi. Elle a ensuite posé une question aux délégués du Nigéria et du Cameroun concernant la possibilité offerte par le tourisme pour mieux conserver les gorilles de la rivière Cross. Elle a conclu en invitant les délégués et les observateurs à participer au deuxième Congrès de la Société Africaine de Primatologie. Le Congrès a pour objectif d'appuyer les primatologues africains et l'appel à communications pour la conférence commencera en septembre 2019.
34. Le Gorilla Doctors a déclaré que l'organisation avait commencé à travailler en 1998 car souvent les gorilles étaient touchés par des serpents qui étaient libérés pour piéger des antilopes et des singes. Le Gorilla Doctors avait adopté la politique de n'intervenir que lorsque les problèmes étaient d'origine humaine. Toutefois, cette politique avait changé au fil des ans et aujourd'hui, l'organisation intervient également lorsqu'un problème sanitaire menace la population mais sans être d'origine humaine.
35. La Gorilla Organization a déclaré qu'elle travaillait en Ouganda, au Rwanda et au Congo. Elle s'est concentrée sur des activités liées à la sécurité alimentaire et à la sensibilisation à la conservation. Sept projets ont été réalisés pour améliorer la production alimentaire avec les communautés. Un autre projet a été mis en œuvre pour promouvoir la consommation durable, axé sur la sensibilisation et l'éducation. L'Organisation a également travaillé sur la conservation des éléphants, par exemple en empêchant les conflits entre les hommes et la faune sauvage au moyen de ruches.
36. Le représentant du Programme international pour la conservation des gorilles (International Gorilla Conservation Programme (IGCP) a indiqué qu'il visait à assurer l'avenir des gorilles de montagne en Ouganda, au Rwanda et en RDC. Dès sa création, l'IGCP s'est employé à augmenter la population des gorilles. Il a élaboré et mis en œuvre en collaboration avec des partenaires le programme de surveillance basé sur les gardes pour contrôler les gorilles aux frontières. Il a aussi travaillé sur des projets de conservation communautaire pour atténuer les conflits entre les hommes et la faune sauvage. Un autre projet a consisté à utiliser une technologie mobile pour signaler les conflits homme-faune sauvage aux autorités responsables des parcs. Il a conclu en déclarant que l'IGCP s'était engagé à œuvrer pour la conservation des gorilles et travaille en bonne entente avec les partenaires concernés.
37. Le représentant de l'UICN a expliqué que la Section des grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN comptait 144 scientifiques de renom experts des grands singes et des conservacionnistes du monde entier, représentés par un comité exécutif et deux vice-présidents. Bien que les gorilles ne soient pas des animaux migrateurs au sens strict, le Groupe de spécialistes a reconnu les bonnes intentions qui ont motivé l'inclusion originale des gorilles dans la CMS en 1979. Il a souligné que les fonds disponibles étant limités, les ressources devaient être utilisées exclusivement à des fins de conservation. Pour ce faire, l'UICN appuierait l'adoption de ses plans d'action dans le cadre de l'Accord Gorilla, plans qui avaient déjà été approuvés par les États de l'aire de répartition. L'UICN a en outre suggéré que les Parties envisagent une évaluation de l'Accord Gorilla afin d'en mieux comprendre l'impact. L'UICN pourrait fournir un appui

technique à cette évaluation. Le résultat de l'évaluation devrait être connu avant que l'Accord Gorilla ne soit étendu à d'autres espèces.

38. Le représentant de l'Institut Max Planck d'anthropologie évolutive a expliqué qu'il s'agit d'un institut de recherche promouvant les connaissances en anthropologie, mais qu'il était aussi engagé dans des activités de conservation. Le domaine de recherche incluait le comportement des gorilles, la culture animale et la dynamique des populations. L'Institut a exécuté des projets de recherche en Ouganda et au Gabon et l'équipe à l'Institut collaborait également avec d'autres États de l'aire de répartition.
39. Le représentant de la WCS a appuyé l'intervention de l'UICN concernant l'adoption des plans d'action de l'UICN dans le cadre de l'Accord Gorilla et la proposition d'une évaluation indépendante de l'Accord Gorilla avant l'inclusion de toute autre espèce supplémentaire dans l'Accord.

12. APERÇU DU STATUT DE CONSERVATION DES GORILLES ET DE LEURS HABITATS DANS L'ENSEMBLE DE LEUR AIRE DE RÉPARTITION

40. Mme Martha Robbins (Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology) a donné un aperçu de la distribution, de la population, des principales menaces et des mesures de conservation pour les quatre sous-espèces de gorilles: gorilles de la rivière Cross (*Gorilla gorilla diehli*), gorilles des plaines de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla*), gorilles des plaines de l'est (*Gorilla beringei graueri*) et gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*).
41. Gorilles de la rivière Cross: on a estimé qu'il y avait 300 gorilles de la rivière Cross dans 14 sous-populations sur une très vaste zone. L'espèce a été classée comme En danger critique d'extinction. La dimension de son habitat serait de 600 km². Les menaces à cette sous-espèce comprennent la perte de forêts et la chasse. Mme Robbins a noté que la situation actuelle en matière de sécurité dans l'Ouest du Cameroun limitait les activités de conservation dans le pays en dépit des nombreux efforts déployés afin de renforcer l'application des lois et la coopération entre le Nigéria et le Cameroun.
42. Gorilles des plaines de l'ouest: on a estimé la population à 361.000 individus. Ce nombre comprend les estimations faites pour des zones qui n'avaient pas été étudiées jusqu'ici. Quatre-vingt pour cent des gorilles vivaient hors des aires protégées. En raison de son taux de déclin élevé (3 pour cent par an), la sous-espèce avait été classée comme En danger critique d'extinction. Les principales menaces comprenaient la chasse illégale pour la viande de brousse, la destruction de l'habitat, les conflits homme-faune sauvage et les maladies. L'épidémie d'Ebola avait précédemment décimé 90 pour cent des gorilles dans certains endroits.
43. Gorilles des plaines de l'est: quelques enquêtes ont été menées pour estimer la population totale, révélant un déclin dramatique. En deux décennies, près de 80 pour cent ont disparu. Les principales menaces étaient l'instabilité politique, la perte d'habitat, la chasse au gibier liée à l'exploitation minière artisanale. L'application renforcée des lois et l'appui à des moyens de subsistance différents étaient nécessaires pour améliorer le statut de la sous-espèce.
44. Gorilles de montagne: la population comptait 1.000 gorilles, représentant deux populations sur 800 km². Les gorilles de montagne ont été rétrogradés de En danger critique d'extinction à Menacés d'extinction. Ceci est une réussite mais les gorilles font encore face à des menaces, notamment aux maladies. Près de 50.000 touristes sont venus chaque année pour voir les gorilles de montagne, de sorte que le contrôle des maladies a été un problème majeur. La viande de primates n'était pas consommée par les communautés vivant autour de leurs habitats. Le tourisme avait contribué à la

conservation et il y avait eu un niveau élevé d'application de la loi, de surveillance et de recherche sur les gorilles de montagne.

45. En résumé, trois sous-espèces de gorilles sur quatre ont été classées comme En danger critique d'extinction. Parmi les principales menaces figurent l'abattage illégal, la destruction des habitats et les maladies. L'échelle des menaces n'était pas la même selon les endroits. L'application de la loi, l'engagement avec le secteur privé de réduire la destruction des habitats, la surveillance et la recherche ainsi que l'engagement des communautés seraient des actions prioritaires pour la conservation des gorilles.
46. Le Président a donné la parole aux participants pour des commentaires. Le Secrétariat du GRASP a informé la réunion qu'il avait présenté un rapport sur le statut des grands singes au Comité pour les animaux de la CITES. Le rapport contenait aussi des informations sur les sous-espèces de gorilles et leurs habitats.

13. EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D'ACTION

47. Le Président a invité les Parties à donner un bref aperçu de leurs progrès dans la mise en œuvre des plans d'action adoptés dans le cadre de l'Accord Gorilla.
48. Le représentant de la République centrafricaine a signalé que des gorilles des plaines occidentales étaient présents dans les aires protégées de Dzanga-Sangha. Les gorilles étaient une espèce protégée en vertu de la législation nationale et des éco-gardes appliquaient la loi pour la conservation des gorilles. Au moins dix gardes avaient été formés. Le manque de fonds toutefois empêchait de continuer la formation des éco-gardes. Il avait été difficile d'appliquer les lois nationales en raison de la corruption de l'appareil judiciaire, mais il avait été possible d'arrêter quelques braconniers et de les poursuivre en justice. Il y avait bien un groupe de patrouille, mais le manque de personnel avait posé problème en raison de la vaste superficie que représentaient les aires protégées. Concernant les maladies, un partenariat avait été établi avec l'Institut Robert Koch en Allemagne pour tester des échantillons sanguins. Concernant le financement, le WWF a contribué à la conservation de l'habitat. D'autres donateurs comme l'Allemagne ont apporté une aide. Les actions transfrontalières avec le Cameroun en matière de surveillance ont été couronnées de succès. Le tourisme a été développé et chaque année 200 touristes ont visité deux familles de gorilles dans la zone de Dzanga-Sangha. Une partie des recettes du tourisme est allée aux communautés voisines. Des activités d'éducation et de sensibilisation avaient été menées et les communautés vivant près des aires protégées commençaient à prendre conscience de l'importance de la conservation.
49. Le représentant du Congo a déclaré que la plus forte concentration de gorilles se trouvait dans les aires protégées incluant les deux zones transfrontalières: le parc trinational de la Sangha (TNS) et le Trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) qui unissaient le Cameroun, le Gabon et le Congo. Une nouvelle aire protégée avait aussi été créée. Des activités de surveillance et d'anti-braconnage étaient menées par des gardes. Des efforts ont été faits pour sensibiliser malgré le manque de financement. Grâce aux activités de sensibilisation, les communautés avaient demandé au Gouvernement de classer une superficie comme aire protégée. Aucun cas d'abattage illégal de gorilles n'avait été porté devant les tribunaux. Le Gouvernement avait aussi pris des initiatives pour préparer des plans nationaux et sous-régionaux pour la conservation des gorilles. Néanmoins, faute de fonds, certaines aires ne sont pas encore protégées malgré la forte densité de gorilles. Se référant à la zone sud-ouest, le représentant du Congo a réitéré qu'aucune étude n'avait été effectuée pour estimer la taille de la population de gorilles et a demandé un financement pour appuyer la recherche sur la population.

50. La RDC a déclaré que le pays a protégé toutes les sous-espèces de gorilles en vertu de la législation nationale. Toutefois, les zones où sont présents des gorilles des plaines orientales n'avaient pas été bien surveillées. Lorsqu'ils ont été vus dans les réserves communautaires, il y avait eu des lacunes dans l'information. Le pays était confronté à de difficiles problèmes de sécurité. Le Gouvernement avait déployé 600 gardes qui étaient recrutés et formés pour le parc national des Virunga. Ces gardes aidaient à protéger le parc mais la RDC continuait à se heurter à de nombreux problèmes. Le pays avait perdu des gardes du parc national qui protégeaient les forêts en raison de l'insécurité. Cela avait nuit au tourisme qui générait un revenu pour la communauté et la conservation. La situation sécuritaire devrait s'améliorer pour relancer le tourisme. Pour faire face à Ebola, le Gouvernement avait travaillé avec Gorilla Doctors pour contrôler la santé de tout le personnel affecté à la sécurité et pour réduire les risques de transmission. Pour permettre des activités de conservation à long terme, la RDC avait œuvré pour la création d'un Fonds fiduciaire qui devrait aider le pays à faire face aux problèmes, notamment pour les gorilles des plaines orientales.
51. Le Gabon a déclaré que l'Accord Gorilla avait été appliqué sur le terrain. Le Gouvernement avait revu la loi sur les forêts de manière à mettre en œuvre l'Accord Gorilla, et l'une des innovations était des peines plus lourdes. Lorsque les gouvernements de la région ont décidé d'harmoniser les politiques par le biais de la Commission des forêts d'Afrique centrale, le Gabon a prévu des condamnations plus longues en vertu de la nouvelle loi. Des gorilles ont été vus dans tout le pays mais malheureusement, seulement 40 pour cent des forêts dans lesquelles ils vivaient étaient protégées. Le Gouvernement a donc cherché à placer 70 pour cent des forêts sous protection en établissant des aires protégées. Au Gabon, des forces armées ont été déployées dans TRIDOM entre le Cameroun, le Congo et le Gabon. Le trafic de l'ivoire et des êtres humains a posé un problème de sécurité dans le pays. De nombreux gardes avaient été formés pour combattre l'abattage illégal des gorilles. Le Gabon avait également des «magistrats verts» dans le système judiciaire qui étaient formés en droit et politique de l'environnement et de la faune sauvage. Le Gouvernement avait travaillé sur d'autres projets et il espérait faire rapport sur les résultats à la quatrième Réunion des Parties (MOP4).
52. La Réunion a observé une minute de silence en mémoire de Mme Elizabeth Ehi-Ebewele, ex-point focal nigériane de l'Accord Gorilla, qui est décédée au début de cette année.
53. Le Nigéria a déclaré que des gorilles de la rivière Cross étaient présents au Nigéria et au Cameroun, sur trois sites connus au Nigéria. Depuis que le Plan d'action régional avait été mis en œuvre, les mesures de conservation avaient été améliorées et la population était maintenant estimée à une centaine d'individus. Dans le Plan d'action, 45 activités ont été énumérées pour 2014-2019 et 22 activités avaient été achevées. Quelque 78 pour cent des activités ont été achevées complètement ou en partie. La proposition de construire une autoroute avait été une menace potentielle. Si l'autoroute devait être construite, des corridors seraient perdus. L'expansion des plantations de cacao et la perte de corridors par la déforestation étaient aussi des menaces aux gorilles car leur habitat était détruit. Le financement insuffisant des services des parcs nationaux avait aussi constitué un problème. Le manque de volonté politique des gouvernements nationaux pour faire face à l'agriculture illégale aurait besoin d'être abordé. Comme indiqué par la CTPH, les gorilles de la rivière Cross pourraient largement contribuer au développement du tourisme. L'insécurité près des zones de frontière avec le Cameroun avait rendu difficile le travail des équipes de patrouille. On avait enregistré de lents progrès dans la signature du MdE entre le Nigéria et le Cameroun et cela devait être traité. Malgré les difficultés, il n'y a pas eu de cas de braconnage de gorilles au Nigéria depuis 2012. Néanmoins la déforestation se poursuivant, il était urgent de renforcer l'application des lois, en particulier pour les poursuites. Un financement supplémentaire a été requis pour l'aménagement des aires protégées.

54. L'Ouganda a informé que le rapport national couvrait les politiques et la législation, la surveillance et la recherche, le développement communautaire, la sensibilisation et le financement à long terme. Concernant les patrouilles chargées de prévenir le braconnage, le Gouvernement a entrepris un examen de la loi existante sur la protection de la faune sauvage dans le pays. Sur la protection des espèces et des habitats, le Gouvernement a fait en sorte qu'il n'y ait pas d'empiétement sur les aires protégées. Il a signé un MdE avec les communautés locales concernant la gestion des frontières dans l'aire de conservation de Bwindi Mgahinga. Environ 554 gardes ont été recrutés pour mieux gérer les aires protégées. Dans certaines des aires protégées des zones tampons ont été mises en place. Le dernier recensement des populations de gorilles finira en décembre 2019 et l'on s'attend à ce que la population ait augmenté. Le Gouvernement a aussi fait des efforts pour sensibiliser en organisant des réunions avec les communautés. Les réunions annuelles des parties intéressées ont été critiques pour l'échange d'informations et de points de vue et l'engagement des parties prenantes a amélioré la gestion dans l'aire de conservation. Le partage des recettes touristiques avec les communautés a été crucial, le tourisme des gorilles contribuant pour plus de 50 pour cent au budget de la Uganda Wildlife Authority (Autorité ougandaise chargée de la faune et de la flore sauvages). Enfin, l'Ouganda a partagé les leçons retenues ci-après : 1. L'Accord Gorilla devait être pris en compte dans la législation nationale pour pouvoir être mis en œuvre 2. Les communautés ont participé aux interventions de conservation quand celles-ci leur apportaient des bénéfices, et 3. La collaboration entre parties prenantes était importante.
55. Le Président a invité les participants à faire des commentaires. L'Ambassadeur de la CMS a précisé que pour qu'un plan soit réussi, une volonté politique était nécessaire. Sans une volonté politique, il était difficile de mettre en œuvre tout Accord ou tout plan d'action.

14. DISCUSSION SUR LA MISE À JOUR DES PLANS D'ACTION

56. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP3/Doc.14: *Discussion sur la mise à jour des Plans d'action* et a informé la Réunion sur les points ci-après:
- i. L'Article VIII de l'Accord Gorilla déclare que les plans d'action devraient être élaborés pour mettre en œuvre l'Accord. Les plans d'action doivent être examinés à chaque MOP conformément à l'Article VIII;
 - ii. La MOP1 avait adopté quatre plans d'action élaborés par l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique sur la base de plans d'action régionaux du Groupe CSE/UICN de spécialistes des primates existants;
 - iii. Lors de la deuxième Réunion des Parties, il avait été suggéré d'envisager l'adoption de nouveaux plans d'action à la troisième Réunion;
 - iv. La deuxième Réunion en vertu de la Résolution 2.4 avait demandé au Secrétariat intérimaire de surveiller le processus de révision des plans d'action pour les quatre sous-espèces et de les distribuer à l'ensemble des Parties, à d'autres États de l'aire de répartition et aux parties intéressées une fois achevé;
 - v. Durant la période intersessions, l'UICN a élaboré les plans d'action suivants:
 - *G. g. gorilla*: Plan d'action régional pour la conservation des gorilles des plaines de l'ouest et des chimpanzés d'Afrique centrale 2015-2025
 - *G. g. diehli*: Plan d'action régional révisé pour la conservation du gorille de la rivière Cross 2014–2019;
 - *G. b. graueri*: Gorilles de Grauer et chimpanzés de l'Est de la République démocratique du Congo. Plan d'action de conservation 2012-2022;
 - *G. b. beringei*: Aucun nouveau Plan d'action n'a été élaboré.

- vi. Les Parties et d'autres États de l'aire de répartition ont participé à l'élaboration des Plans d'action;
 - vii. Le Secrétariat intérimaire a proposé que les Parties adoptent les trois nouveaux plans d'action tels qu'élaborés par l'UICN et continuent de mettre en œuvre le Plan d'action pour les gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*) tel que figurant dans le document UNEP/GA/MOP3/Inf.6;
57. M. Dirck Byler (UICN) a donné des informations supplémentaires sur les Plans d'action de l'Union. Il a expliqué que chaque plan a été élaboré à l'aide d'un processus multipartite, comprenant les États de l'aire de répartition. Les plans d'action ont été élaborés sur la base d'informations actualisées sur les sous-espèces. Étant donné que le calendrier du Plan d'action régional révisé pour la conservation du gorille de la rivière Cross expirera en 2019, une mise à jour du plan d'action a été examinée. Pour les gorilles de montagne, il a été convenu qu'un plan d'action serait élaboré pour les sous-espèces. En outre, la Section des grands singes (SGA) continuera son examen des plans d'action déjà en place. M. Byler a conclu en réitérant la nécessité d'une volonté politique pour la mise en œuvre des Plans d'action.
 58. Le Congo a demandé des éclaircissements sur la manière d'utiliser les plans d'action car certains d'entre eux englobent les chimpanzés. À l'invitation du Président, l'UICN a précisé que de nombreuses actions de conservation s'appliquaient aux deux espèces.
 59. Le Président a ensuite expliqué que la Réunion pourrait décider de limiter l'application des plans d'action dans la mesure où ils concernaient les gorilles.
 60. Le Secrétariat du GRASP a déclaré que la révision du «Plan d'action de conservation des gorilles de Grauer et des chimpanzés dans l'Est de la République démocratique du Congo 2012-2022» avait été faite en 2015.
 61. L'Ouganda a demandé si le Plan d'action élaboré pour l'Accord Gorilla en 2008 pour les gorilles de montagne était encore valide.
 62. La Gorilla Organization a demandé s'il était possible d'étendre l'Accord Gorilla à un Accord sur les grands singes.
 63. Le Président a précisé que les décisions prises par le processus de l'UICN n'étaient pas juridiquement contraignantes. L'adoption des Plans d'action de l'UICN dans le cadre de l'Accord Gorilla serait, d'autre part, juridiquement contraignante et applicable.
 64. Le Secrétariat intérimaire a expliqué que si les gorilles et les chimpanzés étaient affectés par le même problème, il serait logique d'avoir un Plan d'action commun. Concernant le Plan d'action sur les gorilles de montagne adopté à la première Réunion des Parties (MOP1), il a été clarifié que le Plan d'action était encore en cours de mise en œuvre dans le cadre de l'Accord Gorilla. Pour simplifier la discussion, il a été proposé que la réunion examine les questions liées aux plans d'action d'abord avant de passer à la question des chimpanzés, qui serait examinée sous le point 16 de l'ordre du jour.
 65. Le Président a proposé de clarifier le texte de la résolution en incluant un libellé qui limiterait aux gorilles l'application des Plans d'action dans le cadre de l'Accord Gorilla.
 66. Le représentant de la WCS a informé la réunion que le Plan d'action régional révisé sur les gorilles de la rivière Cross devrait être mis à jour sans délai. Il a en outre déclaré qu'il était coûteux d'élaborer des plans d'action par espèce sous l'UICN et qu'il serait difficile de préparer un plan d'action pour toutes les sous-espèces de gorilles et de chimpanzés.
 67. Le Secrétariat intérimaire a réaffirmé que l'élaboration de plans d'action était coûteuse. Les Plans d'action de 2008 adoptés à la première Réunion des Parties étaient

considérés obsolètes et il a été suggéré d'adopter de nouveaux plans d'action à la troisième Réunion afin d'éviter la duplication des Plans d'action sur les mêmes espèces par différentes organisations.

68. Le Président a invité les Parties à apporter leurs contributions au projet de résolution. Après un échange de vues, la Réunion a préparé un texte révisé.

16. DISCUSSION SUR LES ACTIONS SYNERGIQUES RELATIVES AUX CHIMPANZÉS (*Pan troglodytes*)

69. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP3/Doc.16: *Discussion sur les actions synergiques relatives aux chimpanzés* et a informé la Réunion sur les points suivants:
- i. La COP12 de la CMS en 2017 a inscrit les chimpanzés (*Pan troglodytes*) aux Annexes I et II. Il a été demandé aux Parties à la CMS de remplir les obligations indiquées par la Convention.
 - ii. Tous les dix États de l'aire de répartition des gorilles étaient aussi des États de l'aire de répartition des chimpanzés et de nombreuses populations de gorilles partageaient leurs habitats avec les chimpanzés. Des actions de conservation des gorilles et de leurs habitats ont donc aussi été bénéfiques pour les chimpanzés.
 - iii. Le Secrétariat de la CMS a préparé quatre actions possibles pour les chimpanzés telles que décrites dans la proposition d'inscription UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.1: i) Élaborer un Accord sur les chimpanzés; ii) Étendre la portée de l'Accord Gorilla; iii) Formuler des actions concertées ; et iv) Adopter des plans d'action régionaux sous l'égide de la CMS. Le Secrétariat intérimaire a noté que l'adoption des plans d'action pourrait être associée à d'autres options parmi celles proposées.
 - iv. Le Secrétariat intérimaire a recommandé aux Parties d'envisager d'étendre la portée de l'Accord Gorilla et d'examiner le projet de résolution tel qu'il figure dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.16.
70. Le Nigéria a demandé quel nom pourrait-on donner à un nouvel accord s'il comprenait à la fois les gorilles et les chimpanzés. Le Président a expliqué qu'une fois que les Parties auront décidé d'inclure les chimpanzés dans l'Accord Gorilla, ils décideront d'un nom approprié.
71. Le Secrétariat du GRASP a recommandé d'examiner les avantages et les inconvénients de l'extension de l'Accord Gorilla avant de prendre la décision d'inclure les chimpanzés.
72. Le Secrétariat de la GVTC a suggéré de se concerter sur les gorilles. Il est ressorti clairement de la discussion que beaucoup de travail avait déjà été fait pour les gorilles. Il a déclaré que si les États de l'aire de répartition avaient besoin de renforcer la conservation des chimpanzés, il faudrait entamer un processus séparé.
73. Le Président a invité les Parties à examiner le projet de résolution figurant à l'Annexe du document UNEP/GA/MOP3/Doc.16. Il a souligné que les actions concertées étaient axées davantage sur des actions de conservation alors qu'un accord se ferait à un niveau politique plus élevé, ce qui exigerait du temps et des ressources. Il a également noté que le sentiment général au sein de la CMS était que la prolifération d'accords pourrait avoir contribué à réduire l'efficacité de chaque accord. Il a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les actions de conservation sur le terrain.
74. L'Ambassadeur de la CMS a déclaré que la proposition d'inclure les chimpanzés dans les Annexes de la CMS a été faite par le Congo et la République unie de Tanzanie. Il a

fait observer qu'une discussion plus approfondie devrait avoir lieu lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties (COP) à la CMS en présence d'autres États de l'aire de répartition des chimpanzés.

75. Le Congo a déclaré que les Parties devront se pencher sur la question et consulter les dirigeants politiques de leur pays.
76. Le Président a remercié les Parties pour leurs contributions à la discussion et a proposé de poursuivre les consultations avant de soumettre la Résolution pour adoption.

17. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES POUR L'ACCORD

77. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP2/Doc.17: *Dispositions institutionnelles pour l'Accord* et a informé la Réunion sur les points suivants:
 - i. À l'origine, il était prévu que le secrétariat de l'Accord Gorilla serait hébergé au sein du secrétariat de la CMS;
 - ii. La réunion pour négocier l'Accord Gorilla à Paris du 22 au 24 octobre 2007, avait toutefois demandé au Secrétariat de la CMS de faire office de secrétariat intérimaire pour l'Accord en coopération avec le GRASP;
 - iii. La première Réunion des Parties avait recommandé à la COP que le Secrétariat de la CMS continue d'agir en qualité de secrétariat pour l'Accord;
 - iv. La deuxième Réunion des Parties (MOP2) avait en outre recommandé que le Secrétariat continue de faire office de Secrétariat et étudie des options futures pour des dispositions administratives pour le secrétariat de l'Accord Gorilla par le biais de la Résolution 2.3;
 - v. Les options comprenaient ce qui suit:
 - a) L'hébergement du Secrétariat par une Partie;
 - b) une autre institution ou organisation, comme le PNUE ou le GRASP peut remplir les fonctions du secrétariat permanent;
 - c) le Secrétariat de la CMS peut conserver son rôle de Secrétariat intérimaire, tout en cherchant des arrangements officiels ou informels avec d'autres institutions pour fournir une assistance et des services de secrétariat pour l'Accord;
 - d) le Secrétariat de la CMS peut remplir les fonctions de Secrétariat permanent, tout en recherchant des synergies avec d'autres institutions pour la mise en œuvre des activités liées à l'Accord, par exemple pour l'organisation de réunions communes ou la réalisation d'activités conjointes;
 - vi. Le Secrétariat intérimaire n'avait pas reçu d'offres de la part de Parties ou d'organisations pour héberger le secrétariat de l'Accord Gorilla.
78. Le Président a invité le secrétariat du GRASP à formuler des commentaires, rappelant que la résolution précédente se référait à plusieurs reprises au GRASP. Le Secrétariat du GRASP a répondu que la collaboration devait être examinée avant de décider d'héberger le Secrétariat de l'Accord. Le Président a expliqué que la disposition institutionnelle du secrétariat de l'Accord Gorilla devait être discutée d'abord car la collaboration ne pouvait avoir lieu qu'avec une entité existante.
79. L'Ambassadeur de la CMS a estimé que la structure légale pour conserver les gorilles représentait une opportunité unique pour les États de l'aire de répartition des gorilles, qui ne comptait que 10 pays dans le monde. Il a demandé si les pays donateurs s'étaient montrés intéressés à fournir une aide supplémentaire.
80. Le Président a précisé que les pays donateurs s'étaient montrés très intéressés à soutenir l'Accord Gorilla dès sa création. Invité par le Président, le Secrétariat intérimaire a déclaré que durant la dernière décennie, il était devenu difficile de recueillir des fonds

pour les réunions et les services de Secrétariat. Les donateurs préféraient fournir des fonds pour des avantages liés directement à la conservation.

81. Le Président a rappelé aux participants qu'ils pouvaient proposer toute nouvelle option non incluse dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.17.
82. Le Secrétariat du GRASP a indiqué que les secrétariats du GRASP et de l'Accord Gorilla s'étaient efforcés de lever des fonds pour les réunions. Si les Parties souhaitaient que le GRASP héberge le Secrétariat de l'Accord, le Secrétariat du GRASP aurait à consulter le Comité exécutif et le Conseil du GRASP.
83. Le Secrétariat de la GVTC a exprimé le souhait de participer à la discussion sur les dispositions institutionnelles de l'Accord Gorilla. La GVTC pourrait être ouverte à la proposition d'héberger le secrétariat de l'Accord dans le cadre du Secrétariat de la GVTC. Si les Parties estimaient que le secrétariat de l'Accord puisse être assumé par la GVTC, la demande pourrait être examinée au Conseil.
84. Le Nigéria s'est interrogé sur la relation de travail entre les secrétariats du GRASP et de la CMS.
85. Le Cameroun a noté la difficulté de mobiliser des fonds pour les réunions et a demandé au Secrétariat intérimaire de préciser s'il était capable de continuer à fournir des services de secrétariat si des ressources suffisantes devenaient disponibles.
86. La République centrafricaine a déclaré que la CMS devrait continuer à faire office de Secrétariat intérimaire tout en cherchant à coopérer avec d'autres organisations, ayant une expérience de la fourniture de services de secrétariat à d'autres instruments de la CMS. Non sans rencontrer de difficultés, le Secrétariat de la CMS avait fait un bon travail et pourrait devenir le Secrétariat permanent.
87. Le Congo a déclaré que le Secrétariat de la CMS qui avait une expérience en tant que Secrétariat intérimaire devrait continuer le travail mais, en même temps envoyer des lettres aux Parties afin qu'elles puissent examiner des options pour héberger le Secrétariat.
88. La RDC a estimé qu'il fallait tenir compte de la continuité des services de secrétariat tout en cherchant d'autres options. Le GRASP, qui avait mené des activités similaires, pourrait aussi héberger le secrétariat de l'Accord. Il en est de même pour la GVTC.
89. La représentante du Gabon a dit qu'elle souhaiterait que le Secrétariat de la CMS continue de fournir des services de secrétariat. Mentionnant les difficultés financières, elle a déclaré que les Parties devraient payer leurs contributions, ce qui réduirait les problèmes financiers. Elle a exhorté les Parties à consulter leurs autorités et à respecter les engagements pris envers l'Accord.
90. Le représentant du Secrétariat du GRASP a rappelé qu'il avait été proposé de tenir la prochaine réunion du Conseil du GRASP conjointement avec la quatrième réunion des Parties. Notant la difficulté de maintenir les services de secrétariat pour le GRASP, il a précisé que les services de secrétariat nécessiteraient un financement indépendamment de l'organisation d'accueil. Il a suggéré qu'une analyse stratégique des avantages et des inconvénients pour le GRASP et la CMS d'héberger l'Accord Gorilla soit préparée et présentée à la prochaine réunion des Parties et du Conseil du GRASP. Cela constituerait une base pour une solution à long terme en ce qui concerne les dispositions institutionnelles.

91. Selon l'Ambassadeur de la CMS, les Parties pourraient considérer l'hébergement du secrétariat de l'Accord comme un honneur et non pas comme un fardeau. Il a en outre proposé que les Parties accueillent le secrétariat de l'Accord par roulement.
92. Le Président a déclaré que la résolution ne devrait pas fermer des options pour différentes possibilités. Il a en outre déclaré qu'il pourrait être utile de préparer un mandat pour héberger le secrétariat de l'Accord de manière à ce que les Parties puissent envisager d'héberger le secrétariat par roulement.
93. Le représentant de l'Ouganda a dit que la CMS a assumé à juste titre le Secrétariat intérimaire compte tenu de son expérience des services de secrétariat, mais que d'autres options pourraient être envisagées. Il a noté par ailleurs que le secrétariat de l'Accord devrait être idéalement situé dans la région et que l'hébergement du secrétariat serait pour le pays un motif de prestige, mais pas pour le moment.
94. L'UICN a suggéré qu'une analyse indépendante de l'Accord Gorilla soit envisagée. L'analyse pourrait informer sur une coopération potentielle avec le GRASP.
95. Le Secrétariat du GRASP a estimé que l'hébergement par roulement du secrétariat plutôt que son emplacement physique pourrait être plus efficace pour assurer la continuité du travail programmé.

15. COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LE PARTENARIAT POUR LA SURVIE DES GRANDS SINGES (GRASP)

96. Le Secrétariat du GRASP a fait une brève présentation sur l'histoire, la gouvernance et les mécanismes financiers du GRASP, incluant les points suivants:
 - i. Le GRASP est un partenariat comptant plus de 100 partenaires dont plus de 50 ONG et 4 entreprises privées. Tous les partenaires sont réunis dans le Conseil du GRASP, qui prend les décisions stratégiques.
 - ii. L'Ouganda, le Congo et la CMS sont actuellement membres du Comité exécutif du GRASP. Selon la nature des questions, la Commission scientifique du GRASP fournit des orientations. Les ambassadeurs du GRASP soutiennent des activités de sensibilisation.
 - iii. Le GRASP a six priorités: application des lois et pouvoir judiciaire; plaidoyer; protection et renforcement des habitats; maladies; conservation sensible aux conflits, y compris facilitation des efforts de collaboration transfrontalière; et économie verte.
 - iv. Concernant l'application des lois et le pouvoir judiciaire, la base de données sur les captures des grands singes a été mise au point afin de renforcer l'application des lois aux niveaux national, régional et international.
 - v. Concernant le plaidoyer, le GRASP a présenté ses travaux à la réunion des ministres de l'environnement du G7 afin d'obtenir un soutien politique.
 - vi. Pour ce qui est de la protection des habitats, deux nouveaux projets sont à signaler: 1) Le développement de la proposition complète dans le cadre de l'Initiative allemande pour le climat (IKI) sur la « gestion durable des tourbières du Congo » et 2) projet sur la disparition du patrimoine axé sur l'adaptation au changement climatique et les espèces phares incluant les gorilles de montagne, financé par le Gouvernement du Luxembourg.
 - vii. Pour ce qui est de la conservation sensible aux conflits, le GRASP a travaillé dans des aires de conservation transfrontalières telles que les Virungas, Mayombe et Tai-sapo. Au fil des ans, le GRASP a facilité le processus pour l'établissement de corridors transfrontaliers.
 - viii. Concernant l'économie verte, le GRASP a travaillé sur l'huile de palme durable et a appuyé REDD+ au Cameroun et en RDC.

- ix. D'autres réalisations ont inclus la formulation du nouveau mandat de la mission de paix en RDC pour accompagner les gardes des parcs qui conduisent des patrouilles dans les zones de conflit.
97. Le Congo a indiqué qu'il y avait des gorilles dans le sud-ouest du pays, à la frontière avec l'Angola et la RDC, mais que les chimpanzés étaient plus visibles. Faute de financement suffisant, les chercheurs n'ont pu mener un recensement de la population.
98. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP3/Doc.15: *Coopération renforcée avec le GRASP* et a décrit le contexte à la base de la proposition et du projet de Résolution:
- i. Dans le texte de l'Accord Gorilla, il y a plusieurs références au GRASP, qui ont demandé à l'Accord de travailler avec le GRASP. Cela constitue la base de la proposition de renforcer la coopération.
 - ii. Le Conseil du GRASP se réunit selon les fonds disponibles tous les quatre ans tandis que la réunion de l'Accord Gorilla a lieu tous les trois ans à moins que la Réunion des Parties n'en décide autrement.
 - iii. La Commission scientifique du GRASP, qui est composée d'experts, a fourni des avis scientifiques au GRASP. En vertu de l'Accord Gorilla, le Comité technique a fourni des avis scientifiques et techniques.
 - iv. Les objectifs de l'Accord Gorilla et du GRASP étaient similaires bien que l'Accord Gorilla se concentre seulement sur les gorilles. Les priorités du GRASP étaient comparables aux obligations définies par l'Accord Gorilla.
 - v. La proposition de coopération a été élaborée en 2015 et transmise aux Parties par la notification 2015/30.
 - vi. Il y avait déjà un plan pour organiser conjointement la troisième Réunion des Parties et la 4^e Réunion du Conseil du GRASP. Mais en raison de difficultés financières, la réunion du Conseil du GRASP n'a pas eu lieu.
 - vii. La proposition de coopération comprenait les aspects suivants:
 - Points focaux conjoints: les États de l'aire de répartition pourraient avoir les mêmes points focaux pour l'Accord Gorilla et pour le GRASP afin de renforcer la cohésion et la complémentarité des deux mécanismes;
 - Réunions conjointes: la Réunion des Parties à l'Accord Gorilla pourrait être tenue conjointement avec le Conseil du GRASP dans le but d'optimiser l'efficacité et la rentabilité. Toutefois, il faudrait obtenir des fonds pour la réunion. Il y a eu d'autres exemples tels que les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm;
 - Programme de travail conjoint: la Réunion des Parties à l'Accord Gorilla pourrait adopter des éléments du programme de travail du GRASP concernant la conservation des gorilles afin de renforcer les complémentarités entre les deux;
 - Avis scientifiques conjoints: l'Accord Gorilla pourrait demander des avis scientifiques au Comité scientifique du GRASP en laissant inactif le Comité technique jusqu'à ce que la Réunion des Parties décide de réactiver son service.
 - Services de secrétariat- Le secrétariat de l'Accord Gorilla pourrait soutenir des services de secrétariat du Secrétariat du GRASP par exemple la gestion des documents si la Réunion des Parties était organisée conjointement avec une réunion du Conseil du GRASP.
 - Activités de sensibilisation conjointes : les Secrétariats de l'Accord Gorilla et du GRASP pourraient mener ensemble des activités de sensibilisation et de communication afin d'élargir leur audience;
 - Levée de fonds conjointe: les Secrétariats de l'Accord Gorilla et du GRASP pourraient effectuer des levées de fonds conjointes pour des projets spécifiques le cas échéant.

99. Le Secrétariat du GRASP a précisé que six membres de la Commission scientifique du GRASP venaient de l'UICN/SGA. Le GRASP n'aurait pas besoin de modifier son mandat pour fournir des avis scientifiques à l'Accord Gorilla car cela figurait déjà dans le mandat existant.

18. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET (2019-2021) DE L'ACCORD GORILLA

100. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP3/Doc.18: *Programme de travail et budget (2019-2021) de l'Accord Gorilla*. Il a d'abord présenté la mise en œuvre du budget pour la période 2012-2018 et a décrit le contexte à la base du programme de travail proposé, les scénarios de budget et le projet de résolution:
- i. Depuis la deuxième Réunion des Parties, le Congo a contribué à hauteur de 8 962 € en 2012 et la République démocratique du Congo a contribué à hauteur de 12 000 € en 2013.
 - ii. Le Secrétariat intérimaire a envoyé des factures à toutes les Parties en 2014 et 2016 demandant instamment le paiement des arriérés. Cependant, aucune Partie n'a versé de contributions annuelles ni réglé ses arriérés depuis 2013, le montant total des contributions impayées qui ont été facturées s'élève à 126 038 €.
 - iii. Durant la dernière période budgétaire, des contributions volontaires ont été utilisées pour des projets spécifiques à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord Gorilla.
 - iv. Aucune dépense n'a été effectuée au titre des contributions des Parties en 2012 – 2014. De 2015 à 2018, le Secrétariat intérimaire a utilisé les fonds en vue de renforcer la coopération avec le Secrétariat du GRASP et les frais de voyage connexes ont été financés par les contributions des Parties.
 - v. Au 1er avril 2019, 25 985 € demeurent comme les contributions des Parties à l'Accord. Un montant total de 15 000 € demeure comme des contributions volontaires à l'Accord.
101. L'Ouganda a déclaré que le Gouvernement avait adhéré à l'Accord en 2014 et que depuis la Réunion des Parties n'avait pas eu lieu. En conséquence, les arriérés attribués à l'Ouganda ne semblaient pas avoir été évalués correctement.
102. Le Nigéria a indiqué que le Gouvernement prévoyait de régler tous ses arriérés.
103. Le représentant du Congo a dit que le Gouvernement était au courant des arriérés mais qu'il incombait au Ministère des affaires étrangères de s'en occuper. Pour faciliter le processus, il a suggéré que le Secrétariat de la CMS écrive au Ministère des affaires étrangères concernant le paiement des arriérés.
104. La République centrafricaine a précisé que le Gouvernement avait reçu les factures du Secrétariat intérimaire. En l'absence de programmation budgétaire, il avait eu des difficultés avec le paiement des arriérés.
105. La RDC a fait observer que le Gouvernement avait contribué à l'Accord et a recommandé une correspondance officielle avec le Secrétariat intérimaire concernant les arriérés étant donné qu'un nouveau Gouvernement avait repris l'administration.
106. Invité par le Président, le Secrétariat intérimaire a précisé que les factures avaient été envoyées en 2016 et que les Parties étaient au courant de la situation financière.
107. La représentante du Gabon a dit que le Ministère des eaux et forêts devait demander un paiement et que la question des arriérés avait été portée à l'attention du Ministre. Elle a recommandé que chaque Partie s'engage pour l'Accord et a encouragé toutes les Parties à travailler avec les autorités pertinentes pour fixer le montant des arriérés.

108. L'Ouganda a rappelé que l'Article IV de l'Accord Gorilla stipule que budget doit être établi par consensus et que, au vu de cet article, il s'était avéré difficile pour l'Ouganda d'apporter des contributions.
109. Le Président a proposé d'annuler les arriérés de l'Ouganda étant donné qu'il n'était pas Partie à l'Accord au moment de la deuxième Réunion des Parties. Il a indiqué la voie diplomatique comme l'un des moyens auquel les Parties pourraient avoir recours pour rappeler aux autorités les paiements non effectués.
110. Après des discussions, la Réunion des Parties a pris note des rapports financiers et est convenue d'annuler les arriérés de l'Ouganda.
111. Le Secrétariat intérimaire a présenté le Programme de travail et les scénarios budgétaires proposés pour (2019-2021). Elle a présenté le document en insistant sur les points suivants:
 - i. Le fonctionnement de base du Secrétariat de l'Accord coûte environ 65 000 €. Les contributions annuelles des Parties actuelles qui se montent à 2 .000 € étaient insuffisantes pour assurer le fonctionnement. Le Secrétariat de la CMS a donc fourni des contributions en nature pour que le secrétariat intérimaire continue de fonctionner.
 - ii. Deux scénarios budgétaires ont été préparés pour la période triennale 2019-2021. Ces deux scénarios ont montré les propositions de budget du Secrétariat de la CMS lorsque les Parties lui ont demandé d'héberger le secrétariat de l'Accord ou de continuer à faire office de Secrétariat intérimaire.
 - iii. Sous le Scénario 1 (niveau de contributions actuel), la deuxième réunion du Comité technique ne se tiendrait pas faute de ressources financières. Il serait possible de budgétiser la réunion lorsque les Parties augmentent leurs contributions à 5 000 € par an.
 - iv. Concernant le programme de travail, le Secrétariat intérimaire a proposé de se concentrer sur l'élaboration d'un projet visant à aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord Gorilla. Le Secrétariat intérimaire a proposé que ce projet soit axé sur les zones transfrontalières étant donné la nature et l'avantage comparatif de l'Accord.
 - v. Dans l'avenir, les Parties pourraient décider d'adopter des éléments du plan de travail du GRASP comme programme de travail de l'Accord Gorilla
112. Le Secrétariat intérimaire a noté que pour un partenariat juste avec le GRASP, il faudrait allouer quelques fonds pour l'organisation de la Commission scientifique si les Parties décidaient de demander ses services.
113. Le Nigéria a indiqué qu'il pourrait augmenter le niveau de sa contribution à 4.000 € dans l'avenir.
114. La République centrafricaine a déclaré qu'une fois que les Parties auront payé leurs arriérés, le Scénario 2 pourrait être adopté.
115. La RDC a recommandé de recouvrir les arriérés avant d'augmenter le niveau des contributions.
116. L'Ouganda a déclaré qu'il souhaiterait garder le niveau de contribution actuel à 3.000 € et a recommandé de se concentrer sur le recouvrement des arriérés des périodes précédentes.
117. Le Président a rappelé que la Réunion des Parties était l'organe décisionnel le plus élevé dans le cadre de l'Accord et que les Parties avaient le pouvoir de prendre des décisions au nom de leurs gouvernements.

118. L'Ambassadeur de la CMS a rappelé aux délégués l'importance de l'Accord, indiquant qu'il était le seul instrument juridiquement contraignant pour la conservation des gorilles avec lequel coopéraient dix pays africains de l'aire de répartition. Il a aussi invité les Parties à utiliser des moyens de communication tels que les médias sociaux et les outils innovants pour encourager les parties prenantes à s'engager davantage pour rendre l'Accord plus utile efficace pour la conservation des gorilles.
119. Le Président a invité les Parties à apporter leurs contributions au projet de résolution tel que figurant dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.18.
120. L'Ambassadeur de la CMS a demandé si l'annulation des arriérés pouvait être appliquée à d'autres pays. Le Président a expliqué que l'Ouganda n'était pas Partie au moment de la deuxième Réunion des Parties et que cela était la raison de l'annulation proposée.
121. Le Président a invité les délégués à décider de l'échelle des contributions.
122. Le Gabon a estimé qu'il valait mieux apurer les arriérés avant d'augmenter l'échelle des contributions. La République centrafricaine a également dit qu'elle souhaiterait maintenir le niveau de contribution à 3 000 € jusqu'à ce que les arriérés soient réglés.
123. Le Congo a déclaré que les Parties devraient d'abord régler les arriérés puis examiner la possibilité d'augmenter l'échelle lors des prochaines réunions.
124. La RDC a précisé que l'augmentation de la contribution annuelle n'était pas un problème mais qu'elle souhaitait garder le niveau à 3 000 € et recouvrer d'abord les arriérés. À la prochaine réunion, les Parties pourraient envisager de relever l'échelle des contributions.
125. Après la discussion, les Parties ont décidé de garder le niveau des contributions annuelles à 3 000 € et de finaliser le texte de la résolution.

19. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

126. Le Secrétariat intérimaire a informé les participants que la date et le lieu de la prochaine réunion dépendront de la quatrième réunion du Conseil du GRASP étant donné que les Parties étaient convenues d'organiser la quatrième Réunion des Parties conjointement avec la troisième Réunion du Conseil du GRASP. Le Secrétariat intérimaire a donc invité le Secrétariat du GRASP à expliquer ce qu'il entend faire actuellement pour la réunion du Conseil.
127. Le Secrétariat du GRASP a déclaré que dès qu'un financement sera assuré, la date et le lieu de la réunion du Conseil du GRASP seront annoncés. Il a été convenu que le Secrétariat intérimaire communiquera la date et le lieu dès que les détails seront confirmés.
128. Le Président a invité les Parties intéressées à faire des offres pour accueillir la prochaine réunion des Parties. Le Congo a demandé au Secrétariat intérimaire d'indiquer les conditions minimales requises pour accueillir la prochaine Réunion des Parties afin que celles-ci puissent examiner les possibilités.

20. QUESTIONS DIVERSES

129. En marge de la réunion, deux présentations ont été faites aux participants: 1) la collaboration transfrontalière du Greater Virunga; et 2) les implications pour la conservation de la culture animale et de la complexité sociale.

21. ADOPTION DES RÉOLUTIONS ET DES POINTS D'ACTION

130. Les Résolutions suivantes ont été adoptées et figurent comme Annexes du présent rapport:

Résolution 3.1: *Mise à jour des Plans d'action*

Résolution 3.2: *Actions synergétiques éventuelles relatives aux Chimpanzés*

Résolution 3.3: *Dispositions institutionnelles pour l'Accord Gorilla*

Résolution 3.4: *Coopération renforcée entre l'accord Gorilla et le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP)*

Résolution 3.5: *Budget et Programme de travail (2019-2021) de l'Accord Gorilla*

22. DÉCLARATIONS FINALES

131. Le Cameroun a demandé au Secrétariat intérimaire de télécharger tous les documents et les présentations sur le site Web de la réunion.
132. Le Secrétariat du GRASP a déclaré que le rapport GRASP/IUCN sur l'état des grands singes, qui a été soumis à la CITES, serait partagé avec le Secrétariat intérimaire pour diffusion.
133. L'Ambassadeur de la CMS a attiré l'attention sur le fait que des gorilles de l'ouest et de Cross-River avaient été tués durant la Réunion. Il a exhorté les participants à étudier des moyens de changer les croyances et de faire comprendre aux populations l'importance des gorilles comme espèce clé. Il y a urgence et néanmoins les Gouvernements et le secteur privé continuent de poursuivre leurs activités comme si de rien n'était. Il a posé une question: «Comment l'Accord Gorilla fait-il comprendre l'importance des gorilles?» et a lancé un appel d'urgence se référant à une étude récente montrant que le développement d'infrastructures va augmenter plus que jamais, avec de graves conséquences pour les gorilles. Il a en outre fait observer qu'Ebola pourrait être le problème le plus pressant en Ouganda car cela pourrait exposer les gorilles à un grand risque.
134. Le Gorilla Doctors a informé qu'un MdE avait été conclu avec le Rwanda, l'Ouganda et la RDC concernant la préparation pour Ebola. Le virus Ebola était très contagieux et la faune sauvage y était sensible. Il a expliqué que des vaccins étaient disponibles et a appelé les gouvernements à se donner les moyens de faire face à Ebola.
135. L'Ouganda a déclaré qu'il n'y a pas eu de cas d'Ebola parmi les populations de gorilles dans le pays. Le Gouvernement a rencontré Gorilla Doctors pour se préparer à l'épidémie d'Ebola.
136. La RDC a remercié Gorilla Doctors et a précisé qu'Ebola était une menace pour le tourisme lié aux gorilles. Un vaccin a été mis au point et sera disponible pour les primates grâce à Gorilla Doctors. En août, une réunion se tiendra entre l'Ouganda, le Rwanda et la RDC pour examiner plus à fond l'épidémie d'Ebola et intégrer la question dans les programmes nationaux. Les mouvements transfrontaliers entre les pays pourraient poser problème en cas d'Ebola.
137. Le Président a spécifié que le concept « une santé » avait été promu en Ouganda et qu'un comité national pour une santé avait été établi, intégrant santé humaine, santé animale et santé écologique. Il a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les moyens de prévenir et de gérer Ebola.

23. RAPPORT DE LA RÉUNION

138. Le Secrétariat intérimaire a présenté les points d'action issus de la Réunion. Elle a expliqué qu'ils seraient joints au rapport de la réunion. Les points d'action ont été inclus comme Annexe du présent rapport.
139. Le Président a proposé que le rapport de la réunion soit finalisé après la réunion, compte tenu des limites de temps et de ressources. Le rapport sera approuvé par le Président et la Vice-Présidente et distribué aux participants dès que possible après la réunion. Comme il n'y a pas eu d'objections, la réunion a adopté l'approche proposée pour finaliser le rapport. Il a été confirmé que le rapport sera distribué à tous les participants et sera disponible sur le site web de la réunion.

24. CLÔTURE DE LA RÉUNION

140. Le Président a invité Mme Nobbe à prononcer un discours de clôture au nom du Secrétariat intérimaire. Elle a remercié le Gouvernement de l'Ouganda pour avoir accueilli la réunion. Elle a en outre remercié les Parties, d'autres États de l'aire de répartition, les observateurs, les interprètes et les fournisseurs de service ainsi que le Gouvernement du Luxembourg qui a généreusement financé la réunion. Elle a pour conclure déclaré que le secrétariat intérimaire a hâte de travailler avec les Parties, les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes durant la période intersessions pour mettre en œuvre l'Accord.
141. L'Ouganda a déclaré que le Gouvernement était honoré d'accueillir la réunion et a remercié les délégués pour avoir contribué aux progrès de l'Accord Gorilla. Il a souligné que les résolutions adoptées devront être traduites en actions et a encouragé les Parties à considérer les Résolutions comme des moyens de contribuer à des engagements positifs pour les gorilles et leurs habitats. Il a conclu en affirmant que l'Ouganda était complètement engagé dans la mise en œuvre et la promotion de l'Accord.
142. Le Président, se félicitant de l'engagement actif et de la reconfirmation des engagements par toutes les parties intéressées à mettre en œuvre l'Accord Gorilla pour la conservation des gorilles, a clos la Réunion à 12h20 le 20 juin 2019.

ANNEXES

- Annexe I: Règlement intérieur pour la Réunion des Parties à l'Accord Gorilla
Annexe II: Ordre du jour de la Réunion
Annexe III: Résolutions adoptées par la Réunion des Parties à sa Troisième Réunion.
Annexe IV: Points d'action de la Réunion des Parties à sa troisième Réunion
Annexe V: Discours d'ouverture du Gouvernement de l'Ouganda
Annexe VI: Discours d'ouverture de la Secrétaire exécutive intérimaire du Secrétariat de la CMS
Annexe VII: Liste des participants